



Notion de pêche à pied Conseil Jeunes intercommunal Brignogan-Plages/Plounéour-Trez après la visite du musée

Quelques conseils de sécurité :

- ❖ Renseigne-toi sur l'heure de la basse mer. Pour éviter tout danger, il est préférable de partir 1h30 avant la basse mer mais rentrer ¾ d'heure après la basse mer.
- ❖ Lors des grandes marées, ne va pas sans un adulte au large (à Plounéour-Trez par exemple, l'eau encercle les zones de pêche...) Prudence !
- ❖ Prends une boussole. Des nappes de brouillard peuvent parfois survenir.
- ❖ Equipe-toi correctement en fonction du temps (ciré, bottes l'hiver...). Dès qu'il fait chaud n'oublie pas tes chaussures de plage pour éviter quelques glissades et surtout pour ne pas marcher sur une anémone ou une vive.
- ❖ Parfois des micro-algues ou des micro-organismes toxiques ne permettent plus le ramassage des coquillages. Ces interdictions sont exceptionnelles ici (excepté dans l'anse de Goulven où le ramassage des coques est déconseillé). Si tu pars dans une autre commune, renseigne-toi auprès des mairies (dans la rade de Brest, les interdictions de pêche sont fréquentes).

Les principales espèces que l'on peut ramasser ici (Brignogan et Plounéour-Trez) :

Peut-on ramasser tous les animaux de la grève ?

Un animal non comestible doit être laissé dans son environnement mais une observation attentive est toujours source d'étonnement et de plaisir. Cet animal ou ses larves serviront de nourriture à d'autres espèces animales, laisse-le vivre et se reproduire (chaîne alimentaire).

Qu'est-il préférable de faire :

- ❖ Observer l'animal vivant dans son environnement ou dans un petit récipient transparent (bouteille d'eau minérale par exemple) avant de le relâcher.
- ❖ Le photographier,
- ❖ Prendre des notes pour le répertorier par la suite (noter les couleurs, les comportements, les tailles, les particularités...).

Les animaux comestibles peuvent être pêchés mais quelques précautions sont à prendre : les périodes de pêche et les tailles réglementaires de ramassage sont à respecter. La croissance et la reproduction de ces animaux en dépendent.

Les fruits de mer, surtout lorsqu'il fait chaud, se conservent mal et il est souhaitable de ramasser uniquement les quantités pouvant être consommées.

Les espèces comestibles :

Coquillages :

Ne jamais ramasser un bivalve* qui est sur le sable, l'animal peut être malade ou pollué par des micro-organismes toxiques.

*Bivalves : ces coquillages possèdent deux valves comme la coque ou la palourde contrairement aux gastéropodes (comme le bigorneau, qui ne possède qu'une seule coquille généralement spiralée).

Attention ne ramasse pas de coquillages dans des lieux pollués ou moins sains.

Bigorneau: attention, il peut s'agir parfois d'un Bernard l'ermite, vérifie bien s'il s'agit d'un bigorneau ! Taille minimale de ramassage : seul un bigorneau de 2 cm/ 2,5 cm de haut est intéressant pour l'alimentation. Sais-tu que le bigorneau est aussi riche que le chocolat ? (en magnésium évidemment !). Il se cache sous les roches lorsque la mer redescend, et s'enferme dans sa coquille grâce à un opercule brun foncé. Les autres petits coquillages, littorines, troques, murex ne se mangent pas.



Bigorneaux
(3 kg par jour et par personne)



Pour mettre à l'abri des prédateurs son corps mou, le Bernard l'ermite choisit un coquillage vide.



Certaines personnes mangent les gibbules épaisses. Leurs coquilles ressemblent un peu aux bigorneaux. Elles sont moins tendres et moins goûteuses.

Brennig - patelle : Autrefois, les patelles étaient consommées (poêlées ou en ragoût). Les anciens trouvaient cela délicieux. Ils prenaient soin d'enlever le « boyau » ou le « fil » ! En fait ils enlevaient la langue ! Enroulée dans la bouche de l'animal, elle mesure une dizaine de centimètres et est composée de nombreuses petites dents microscopiques. Cette petite langue (la radula) est très indigeste et nos anciens le savaient bien ! Evite de ramasser la patelle canari, son pied est jaune et elle est bien plus coriace ! Le brennig adhère fortement sur la roche à marée basse, il garde ainsi de l'eau sous la coquille, un petit canif permet de le décrocher facilement.

Patelle commune : le pied est gris.



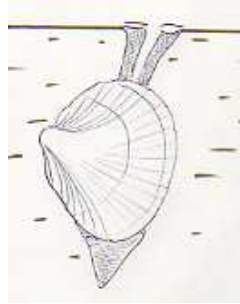
Patelle canari : les stries sont plus épaisses et le pied est jaune.

Coque : taille minimale de ramassage : 3 cm (quantité autorisée ; 3 kg par jour et par personne).

La coque possède deux siphons :

- ❖ L'un aspire l'eau de mer et permet à l'animal de se nourrir des particules alimentaires (plancton, éléments minéraux) et de capter l'oxygène présent dans l'eau.
- ❖ L'autre siphon rejette l'eau.

Ces deux petits siphons affleurent le sable. Ici nous les appelons à tort « les yeux ». Sais-tu qu'il est bien moins fatigant et plus écologique de ramasser les coques « aux yeux » : dans l'eau jusqu'aux chevilles, cherche deux petits trous brillants, ils clignotent lorsque tu t'approches. A Plounéour, elles sont surtout pêchées à l'aide d'un râteau.



Couteau :



Il est possible d'en trouver quelques uns à Plounéour, mais il y en a peu et la grève est si vaste. Les petits siphons affleurent le sable comme pour la coque. Mets un peu de sel dans le trou qui ressemble à un trou de serrure. L'animal est-il agressé par le sel ou croit-il que la mer revient ? Il remonte et peut être attrapé. Pour tenter de sauver sa vie il se séparera de la pointe des siphons (partie blanchâtre sur la photo de droite)



Taille autorisée : 10 cm.

Ormeau : la pêche est difficile, dans des zones très rocheuses, au large et lors des basses mers de grandes marées (coefficient supérieur à 100). Seul, ne pars pas les pêcher, la mer peut remonter très vite ou encercler certaines zones de grève... méfiance !!! Les ormeaux se cachent dans les fentes ou sous les roches. Un petit crochet en fer permet de les attraper.



Cette pêche est très règlementée : 20 ormeaux par jour et par personne. Chaque ormeau doit mesurer au minimum 9 cm. La pêche est interdite du 15 juin au 31 août. Il ne faut, ni utiliser d'engin de pêche (tuba, bateau), ni plonger, ni même mettre la tête sous l'eau !!! C'est strictement interdit et les amendes sont élevées.

N'oublie surtout pas de repositionner délicatement les roches retournées. Tu sauveras ainsi de nombreuses espèces, animales ou algues.

Palourde :

La taille minimale de ramassage est de 4 cm (quantité autorisée : 3 kg maximum par jour et par personne).

Il y en a peu ici, elles s'enfoncent un peu plus profondément que les coques et vivent surtout dans les sables grossiers, les graviers.



Elles se pêchent « aux yeux », comme les coques ou à l'aide d'un petit trident.

D'autres coquillages peuvent être pêchés : les moules, les huîtres, les tellines, les pétoncles, les coquilles Saint-Jacques, les bulots. Tu n'en trouveras pas sur nos plages (sauf parfois quelques petites moules).

Crustacés :

Peut-on ramasser tous les crustacés ?

- ❖ Certains petits crabes ne se mangent pas, laissons-les vivre.
- ❖ Certaines femelles sont « grainées », c'est-à-dire qu'elles portent des œufs, ne trouves-tu pas triste d'empêcher les petits de naître ?

Araignée :



Araignée cuite

12 cm

Taille minimale pour la pêche : 12 cm.

Il est rare d'en trouver sur la grève, mais quelquefois tu trouveras des mousses (jeunes araignées qui se dissimulent grâce à des algues sur leur carapace.



mousse

Crevettes :



Taille minimale autorisée 5 cm

Les crevettes roses ou bouquets bretons se pêchent avec un haveneau. Elles se cachent sous les roches et sortent la nuit.

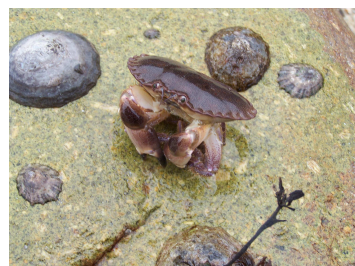


Taille minimale autorisée 3 cm

Les crevettes grises sont pêchées avec une épuisette appelée « ravageur » que l'on glisse sur le sable.

Dormeur (appelé aussi tourteau ou crabe) : les nombreux rochers offrent des refuges aux jeunes tourteaux qui restent près des côtes pendant environ 3 ans. La taille minimale de ramassage est de 14 cm (longueur du corps), c'est donc un petit crabe et il n'est pas très bon. Un beau tourteau de 1,5 kg a environ 7/9 ans. Evite donc de ramasser ces petits dormeurs, même s'ils sont réglementaires ! Un jour tu en dégusteras un, pêché par des caseyeurs, beaucoup plus gros et il sera délicieux. Un gros tourteau peut avoir une quinzaine d'années.

Voilà un beau tourteau, il a entre 12 et 15 ans !



Grosse frayeur et position d'attaque chez ce minuscule juvénile !

Etrilles : taille minimale autorisée : 6,5 cm.

Ne confond pas l'étrille et le crabe enragé (vert ou rouge !). L'étrille vit plus profondément, elle est délicieuse et il est possible d'en pêcher à marée basse au large. Pour la reconnaître, la carapace est marron-rouge légèrement veloutée et la pointe de sa dernière patte est palmée.

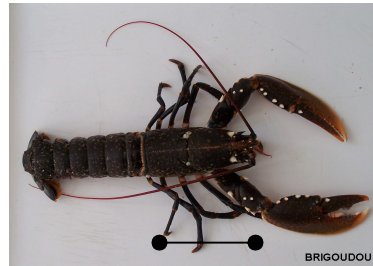


Crabes verts ou crabes enragés : très fréquents dans les mares, ils peuvent éventuellement agrémenter une soupe de poissons. Attention aux doigts ! Ils pincent !



Femelle « grainé », elle porte des œufs.

Homards : taille de ramassage autorisée : 8,7 cm (longueur du céphalothorax (la tête)). Tu n'en trouveras qu'exceptionnellement à pied car il vit un peu plus profondément.



8.7 cm

Poissons

A pied, tu peux trouver différentes petites espèces de poissons ou des juvéniles d'espèces de plus grande taille. Il est rare de pouvoir ramener d'une pêche à pied, un poisson comestible.

La consigne est donc la même que pour les autres animaux, il est préférable de les laisser dans leur milieu naturel. **Les enfants sont souvent très intéressés par les petits poissons de nos mares, apprends donc à les reconnaître !** (Classement alphabétique)

Baliste :



Ce poisson est souvent échoué l'hiver, il est de plus en plus présent dans la Manche.



Chabot : ces drôles de petits poissons ressemblent à de petits dragons. Leur mâchoire est très anguleuse. Leurs faces ventrales sont souvent très colorées (jaunes, bleues, vertes). Ils possèdent une épine dorsale. Prends garde, il n'est pas venimeux, mais ses nageoires piquent !



Congre :

Il est parfois possible de trouver un petit congre lors des marées basses de grandes marées. Seuls les gros congres qui ont un peu moins d'arêtes sont comestibles (taille autorisée : 58 cm). Que mange-t-on dans le congre ?

La partie située après la tête et jusqu'à l'anus peut être préparée de différentes manières. La queue par contre n'est utilisée que pour la soupe de poissons car les très nombreuses arêtes se croisent et son inextricables.



Photo internet

Dragonnet :



Ce petit poisson bien que très fréquent dans les mares lorsqu'il est juvénile, de couleur sable, passe souvent inaperçu.



Gobie et Blennie : ils se cachent sous les rochers ou dans des crevasses à marée basse. Les enfants adorent les pêcher. Ils ne se mangent pas, laissons-les vivre !



Deux gobies (sans nageoire dorsale) et une blennie (belle et longue nageoire dorsale)

Hippocampe et syngnathe : les hippocampes vivent dans les herbiers. C'est un animal protégé et il est donc interdit de le ramasser. Il y a quelques herbiers à Brignogan (entre le sémaphore et l'Hôtel de la mer). Il ne s'agit pas d'algues vertes mais d'herbes marines. Les syngnathes sont de la même famille que les hippocampes et ressemblent à de petits serpents bruns.



Lançon :



Longueur 25 cm environ

Il n'est pas rare de trouver des petits lançons sur le sable. Les plus gros sont pêchés en mer, vers le phare et servent d'appâts pour la pêche aux bars ou aux lieus.



Ci-dessus : les lieus mesurent jusqu'à 65 cm environ (taille de pêche autorisée : 30 cm)

A gauche : les bars mesurent jusqu'à 65 cm environ (taille de pêche autorisée : 42 cm)

Lépadogaster :



Il s'agit d'un petit poisson (5 cm) que l'on peut trouver à marée basse lors des grandes marées. Deux taches sur le haut de sa tête font penser à des gros yeux (peu visibles sur la photo). Il vit collé grâce à une ventouse, sous les cailloux. Le mâle est un papa exemplaire, il surveille la ponte de sa femelle. Il est donc important de repositionner les roches, comme tu les as trouvées.

Loche ou motelle : plus trapue qu'un petit congre, elle possède des petits barbillons (un ou trois selon l'espèce). Les plus grosses mesurent 40 cm, elles sont délicieuses, mais vide-les rapidement, leurs entrailles ont une odeur très désagréable.



Mulet :



Lorsqu'il fait chaud, les jeunes de 10 à 20 cm parfois, s'approchent de la plage et nagent près des baigneurs. Ils sont si vifs que les attraper est impossible.

Photo internet

Poissons plats : il n'est pas exceptionnel de trouver des petites plies ou carrelets (taille autorisée : 27 cm), des petites soles (taille autorisée : 24 cm). Si elles sont suffisamment grosses, elles sont délicieuses. Les raies torpilles s'aventurent parfois dans le port. Elles provoquent des décharges électriques, laissons-les tranquilles ! Pour les reconnaître elles sont très nonchalantes, leur corps est arrondi et plat et se termine par une longue queue.



Sole



Plie



Raie juvénile



Pêcheur de poissons plats utilisant une fouine.



Raie torpille : méfiance !



Torpille : face ventrale.

Vieille :



Des juvéniles aux jolies couleurs (vert pomme parfois) sont souvent pêchés dans les haveneaux. Tu peux en trouver mesurant une vingtaine de centimètres mais peu comestibles (très nombreuses petites arêtes). Seules les vieilles plus grosses et pêchées plus au large sont délicieuses au four.



Vive :



Les piqûres de vives sont dangereuses. Leur venin est très puissant et provoque des douleurs intenses. Mets des chaussures de plage, c'est préférable. Si tu es piqué, approche la piqûre d'une source de chaleur, le venin est thermolabile, c'est-à-dire qu'il est détruit au-delà de 40°.

Il existe bien d'autres animaux que tu peux rencontrer, observe-les attentivement, nos grèves sont riches et tu seras étonné et ravi de tes découvertes.

En voici quelques exemples :



Inoffensif lièvre de mer
(poids : 1kg)



Jolies clavelines

8 cm



Etonnantes ascidies

3 cm

Les algues également sont intéressantes. Elles sont comestibles et excellentes pour la santé mais il est important de connaître les meilleures espèces, de savoir où les ramasser, de savoir les préparer.

Jeune pêcheur, pourquoi ne pas programmer une sortie
« A la découverte des algues » avec Bernard, comme
ces élèves de Landerneau ?



N.B. : un grand bravo à ces jeunes qui s'impliquent déjà dans la vie communale. Ils ont entre 10 et 12 ans. Leur curiosité et leur enthousiasme nous ont enchantés...

Textes et photos : Claudine Robichon

Fiche N° 12

Association Brigoudou

Pour le Conseil Intercommunal Jeunes - Brignogan-Plages - Plounéour-Trez

à la demande de Mariannick Le Menn - Adjointe municipale

Relecteurs : Marcelle Cam, Martine et Yves Chabot, Annie Jaouen